



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 11 - JANVIER 2012**

# SOMMAIRE

## Préfecture des Pyrénées- Orientales

### Mission de Pilotage Interministériel

Arrêté N °2012030-0001 - Délégation de signature à M.Regnault de La Mothe - SG .....	1
Arrêté N °2012030-0002 - Modificatif délégation de signature à Mme COSTE - SPPrades .....	4
Arrêté N °2012030-0003 - Modificatif délégation de signature à M.SAFFREY - SPCERET .....	7
Arrêté N °2012030-0004 - Modificatif délégation de signature à M.MOULARD - DIRCAB .....	10
Arrêté N °2012030-0005 - Modificatif délégation de signature centres de coût .....	13
Arrêté N °2012030-0006 - Délégation de signature à M.SCOFFONI - DDSP- sanctions .....	16





PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2012030-0001**

**signé par Préfet  
le 30 Janvier 2012**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Mission de Pilotage Interministériel  
Pôle de pilotage interministériel**

Délégation de signature à M.Regnault de La  
Mothe - SG

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**PREFECTURE**  
Mission des Politiques interministérielles  
Pilotage interministériel  
Réf. : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60

**ARRETE PREFECTORAL N°  
portant délégation de signature  
à M. Pierre Regnault de La Mothe, secrétaire général  
de la préfecture des Pyrénées-Orientales.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René Bidal Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 15 décembre 2011 nommant M. Pierre Regnault de La Mothe secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :** Délégation de signature est donnée à M. Pierre Regnault de La Mothe, secrétaire général de la préfecture, pour tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département des Pyrénées-Orientales, et, notamment, les arrêtés pris dans le cadre des procédures de mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière ainsi que les lettres de saisine du Président du Tribunal de Grande Instance (articles L.511-1 et suivants, L.531-1 et suivants, L.533-1, et L.551-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), ainsi que les arrêtés d'admission en soins psychiatriques des malades mentaux ((articles L.3213-1 et suivants et L.3211-11 du Code de la Santé publique), à l'exception :

- des décisions ayant fait l'objet d'une délégation aux chefs de services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat dans le département ;
- des arrêtés portant élévation de conflit.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Regnault de La Mothe, la délégation de signature qui lui est accordée par le présent arrêté sera exercée, à titre de suppléant, par Mme Alice Coste, sous-préfète de Prades, par M. Philippe Saffrey, sous-préfet de Céret, ou par M. Emmanuel Moulard, sous-préfet, directeur de cabinet.

**ARTICLE 3 :** M. le secrétaire général de la préfecture, Mme la sous-préfète de Prades, M. le sous-préfet de Céret et M. le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 30 janvier 2012

LE PRÉFET,



René BIDAS



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2012030-0002**

signé par Préfet  
le 30 Janvier 2012

**Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Mission de Pilotage Interministériel  
Pôle de pilotage interministériel**

Modificatif délégation de signature à Mme  
COSTE - SPPrades

**PREFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

**PREFECTURE**

Mission des Politiques interministérielles

Pilotage interministériel

Ref. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.67.60

**ARRETE PREFECTORAL N°  
modifiant la délégation de signature accordée  
à Mme Alice COSTE, sous-préfète de PRADES.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 janvier 2011 nommant Mme Alice Coste sous-préfète de Prades ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René Bidal Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011325-0003 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Mme Alice Coste, sous-préfète de Prades ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : L'article 5 de l'arrêté préfectoral susvisé n° 2011325-0003 du 21 novembre 2011 est modifié ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 5** : En cas d'absence de Mme Alice Coste, sous-préfète de Prades, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté sera exercée, à titre de suppléant, par M. Philippe Saffrey, sous-préfet de Céret, ou, en cas d'absence de celui-ci, par M. Pierre Regnault de La Mothe, secrétaire général de la préfecture. "



**ARTICLE 2** : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme la sous-préfète de Prades et M. le sous-préfet de Céret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 30 janvier 2012

LE PRÉFET,



René BIDAS



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2012030-0003**

signé par Préfet  
le 30 Janvier 2012

**Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Mission de Pilotage Interministériel  
Pôle de pilotage interministériel**

Modificatif délégation de signature à  
M.SAFFREY - SP CERET

**PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

**PREFECTURE**  
Mission des Politiques interministérielles  
Pilotage interministériel  
Réf : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60

**ARRETE PREFECTORAL N°  
modifiant la délégation de signature accordée  
à M. Philippe Saffrey, sous-préfet de Céret .**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 1er août 2011 nommant M. Philippe Saffrey sous-préfet de Céret ;

**VU** le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René Bidal Préfet des Pyrénées-Orientales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011325-0004 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à M. Philippe Saffrey, sous-préfet de Céret ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : L'article 5 de l'arrêté préfectoral susvisé n° 2011325-0004 du 21 novembre 2011 est modifié ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 5** : En cas d'absence de M. Philippe Saffrey, sous-préfet de Céret, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté sera exercée, à titre de suppléant, par Mme Alice Coste, sous-préfète de Prades, ou, en cas d'absence de celle-ci, par M. Pierre Regnault de La Mothe, secrétaire général de la préfecture. "

**ARTICLE 2** : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet de Céret et Mme la sous-préfète de Prades sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 30 janvier 2012

LE PRÉFET,



René BIDAS



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2012030-0004**

**signé par Préfet  
le 30 Janvier 2012**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Mission de Pilotage Interministériel  
Pôle de pilotage interministériel**

Modificatif délégation de signature à  
M.MOULARD - DIRCAB

**PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

**PREFECTURE**  
Mission des Politiques interministérielles  
Pilotage interministériel  
Réf. : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60

**ARRETE PREFECTORAL N°  
modifiant la délégation de signature accordée à M. Emmanuel Moulard,  
sous-préfet, directeur de cabinet.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 27 juillet 2011 nommant M. Emmanuel Moulard sous-préfet, directeur du cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

**VU** le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René Bidal Préfet des Pyrénées-Orientales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011325-0005 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à M. Emmanuel Moulard, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : L'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 2011325-0005 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à M. Emmanuel Moulard, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales, est modifié ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 7** : Délégation est donnée à M. Emmanuel Moulard, sous-préfet, directeur de cabinet, lors des permanences et des astreintes qu'il assure, ainsi qu'en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Regnault de La Mothe, secrétaire général de la préfecture, à l'effet de signer pour l'ensemble du département :

- les arrêtés et décisions pris dans le cadre des procédures de mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière, en application des articles L.511-1 et suivants, L.531-1 et suivants, L.533-1, et L.551-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- les lettres de saisine du Président du Tribunal de Grande Instance, en application de l'article L.551-1 du code susvisé,
- les arrêtés d' admission en soins psychiatriques en application des articles L. 3213-1 et suivants du code de la Santé publique,
- les arrêtés de suspension de permis de conduire dans le cadre de la procédure visée à l'article L. 224-2 du code de la route ;
- toute décision nécessitée par une situation d'urgence. "

Le reste sans changement .

**ARTICLE 2 :** M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 30 janvier 2012

LE PRÉFET,



René BIDAS



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2012030-0005**

**signé par Préfet  
le 30 Janvier 2012**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Mission de Pilotage Interministériel  
Pôle de pilotage interministériel**

Modificatif délégation de signature centres de  
coût.



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE  
Mission des Politiques interministérielles  
Piloteur interministériel  
Réf. : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60

ARRETE PREFECTORAL N°  
modifiant la délégation de signature accordée aux responsables  
de centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René Bidal Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 15 décembre 2011 nommant M. Pierre Regnault de La Mothe secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011325-0014 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature aux responsables de centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : L'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé n°2011325-0014 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature aux responsables de centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture, est modifié ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée, dans le cadre des crédits du BOP préfecture 307 du ministère de l'intérieur, en ce qui concerne :

- les lettres et bons de commande,
  - la constatation du service fait,
- pour les centres désignés ci-après, aux responsables suivants :

- Centre "secrétaire général" M. Pierre Regnault de La Mothe,  
secrétaire général de la préfecture
- Centre "sous-préfet de Céret" : M. Philippe Saffrey,  
sous-préfet de Céret,
- Centre " sous-préfet de Prades" : Mme Alice Coste,  
sous-préfète de Prades,
- Centre "directeur de cabinet" : M. Emmanuel Moulard,  
directeur de cabinet,
- Centre "Ressources humaines" : M. Robert Roux, chef du service  
des ressources humaines et des moyens,
- Centre "Moyens": M. Robert Roux, chef du service  
des ressources humaines et des moyens,
- Centre "Transmissions/Informatique": M. Robert Roux, chef du service  
des ressources humaines et des moyens. "

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2** : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 30 janvier 2012

LE PRÉFET,



René BIDAS



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2012030-0006**

signé par Préfet  
le 30 Janvier 2012

**Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Mission de Pilotage Interministériel  
Pôle de pilotage interministériel**

Délégation de signature à M.SCOFFONI -  
DDSP- sanctions

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Préfecture**  
Mission des Politiques  
interministérielles  
Pilotage interministériel

Ref : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60

**ARRETE PREFECTORAL N°**

**portant délégation de signature à M. Jean-François SCOFFONI,  
directeur départemental de la Sécurité publique.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, modifiée ;
- VU le décret n° 93-1031 du 31 août 1993 modifié portant création et organisation de directions départementales de la sécurité publique ;
- VU le décret n° 95-1197 modifié et l'arrêté ministériel du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René BIDAL Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 octobre 2008 nommant M. Jean-François SCOFFONI, Commissaire divisionnaire, directeur départemental de la Sécurité publique des Pyrénées-Orientales ;
- SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à M.Jean-François SCOFFONI, Commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique des Pyrénées-Orientales, à l'effet de prononcer les sanctions disciplinaires du premier groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des fonctionnaires relevant de son autorité, appartenant au corps des gradés et gardiens de la paix.

**ARTICLE 2** : L'arrêté préfectoral n° 2011325-0016 du 21 novembre 2011 est abrogé.

**ARTICLE 3** : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur de cabinet et M. le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture .

Perpignan, le 30 janvier 2012

LE PRÉFET,  
  
René BIDAL